

**RELEVE DE DECISIONS**  
**CA plénier du 16 Septembre 2010 à 8h00**  
**Patrick Capolsini**

*Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur*  
*Notes prises en séance*

**Représentants MCF :**

- **Présents : P. Capolsini, S. Richaud, N. Schmitt, J. Munoz**
- **Absents : JM Chapuis, K. Maamaatuaiautapu (procuration P. Ortega)**

**Représentants PR :**

- **Présents : L. Peltzer, M. Debene, P. Ortega, P. Bianchini, JM Goursaud, E. Conte**
- **Absents :**

Invitations habituelles. Ministres excusés car ouverture de session budgétaire.

**POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 mai 2010.**

**Unanimité.**

**POINT 2 : Information(s).**

- Rapport de l'inspection générale de l'administration (en consultation libre par les collègues). Les inspectrices ont confirmé que l'UPF était en ordre de marche pour les compétences élargies avec une équipe de direction compétente. Le problème de « non nomination » de l'agent comptable a été relevé par les inspectrices. Elles sont intervenues au Ministère mais sans succès à ce jour. Le passage au RCE pourrait se faire au 1/01/2012, la date limite pour toutes les universités est le 1/01/2013.
- Parole donnée à la Directrice de Cabinet de Moana Graig : donner le point de vue du Pays concernant le plan quadriennal.
  - Le Pays est très attentif à notre future carte de formations. Il est clair que l'Université est de compétence d'Etat mais c'est un outil qui doit porter les attentes du Pays. L'UPF doit former les futurs cadres du Pays,
  - 4 ministres sont membres de notre CA ce qui dénote l'intérêt du Pays pour notre institution,
  - Souhait du Pays : donner une véritable identité à notre Université dans la zone Pacifique anglo-saxonne,
  - Les possibilités d'emploi du Pays sont limitées et il est important que nous formions nos jeunes à des emplois locaux,
  - Les taux de réussite devraient pouvoir être améliorés même si notre population estudiantine est très différente de la métropole avec beaucoup de Bacs Pro et technologiques. Même les bacheliers généraux (y compris bac S) n'ont pas de très bons taux de réussite à l'UPF, pour quelle raison ?
  - Innover dans les enseignements,
  - Pourquoi ne pas ouvrir des formations professionnalisantes ? le Pays soutient fortement l'idée de former à des DUTs,
  - Filières innovantes : numérique, énergies renouvelables, entrepreneuriat, Biologie Marine, bilinguisme (peut-être surtout dans les filières Droit et Sciences-Eco) ?
  - Les débouchés de l'enseignement sont de plus en plus limités. Pourquoi pas une licence pluridisciplinaire ? les besoins en Professeurs des Ecoles (PE) sont encore relativement importants. Pour le second degré, il est clair que les débouchés sont réduits (par exemple en Anglais),
  - Le Pays nous soutiendra à Paris pour notre projet,
  - Tenue en 2011 d'états généraux de l'éducation et de la formation, les résultats ne seront malheureusement pas connus dans les délais pour notre contrat,

- Le CNAM doit tenir un rôle plus important dans le Pays aux cotés de l'université.
- Intervention du DRRT : concernant les formations : améliorer l'insertion professionnelle, développer l'apprentissage et se rapprocher du CNAM seraient des atouts. Il faut améliorer le taux de réussite même si de gros efforts ont été réalisés ces dernières années
- Intervention du vice-recteur très nouvellement arrivé : les bacs Pro ou techno STI ne sont, bien entendu, pas bien formés pour l'Université mais devraient trouver des débouchés vers les BTS. De nombreuses universités mettent en place des premiers semestres de soutien particulièrement pour les bacs généraux ayant un niveau un peu trop limité
- Intervention de Marc Debenne : en métropole, toutes les régions s'investissent très fortement dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le Pays est responsable des BTS, l'UPF envisage un IUT → il est indispensable d'agir en parfaite synergie UPF/Pays. La nouvelle charte de l'éducation devrait passer l'objectif à 70 % d'une classe d'âge de bacheliers. Le Pays ne produit pas assez de Bacs généraux et sans doute trop de bacs technologiques et professionnels. Nous avons 20% de bacs Pro à l'UPF contre 5% en métropole. La formation des maîtres est également un gros dossier entre l'UPF et le Pays. Priorité un = lutte contre l'échec, priorité deux = adaptabilité de nos étudiants au monde du travail

**POINT 3 : Personnels :**

- 3.1 Campagne d'emplois 2010/2011 des enseignants-chercheurs, des ATER, des personnels ITRF, ATOSS et des bibliothèques

Le CTP et le CS ont été consultés et ont adoptés à la quasi unanimité la proposition de la Direction. Nous sommes en pleine préparation de notre contrat qui sera mis en œuvre en 2012 → il est proposé de mettre tous les postes d'enseignants-chercheurs en délégation afin de nous donner de la flexibilité pour notre prochain plan enseignement/recherche. Il est rappelé que la délégation peut être renouvelée aussi longtemps que les deux universités le souhaitent. L'idée générale est donc de ne pas « bloquer » les postes par des recrutements.

- PRAG/PRCE à publier vacants suite départ de l'agent (retraite ou retour métropole) et à pourvoir par le biais de la mutation :
  - Documentaliste,
  - Maths,
  - Anglais,
  - Lettres Modernes,
  - EPS,
  - Maths (IUFM),
  - Tahitien (PRCE à l'IUFM)

Intervention de S ; Richaud qui indique que le poste de PRCE Tahitien n'a pas été pourvu alors que nous avons de très gros besoins. Ne serait-il pas plus judicieux de recruter un MCF au lieu d'un PRCE ?

Intervention de P. Ortega sur les transformations éventuelles de postes de PRAG en MCF. Il indique que d'avoir des publications compense en partie la perte de 192h d'enseignement. Par contre, les MCF non publiant nous pénalisent fortement alors que nous pourrions augmenter le service statutaire d'un tel MCF. Réponse : nous ne pouvons pas encore le faire car nous ne sommes pas encore au RCE, de plus il faudra obtenir l'accord de l'intéressé ce qui ne semble pas très évident. Il indique également que le département de Lettres et un laboratoire de l'UPF demandent la transformation du PRAG d'Anglais en MCF.

Intervention de E. Conte qui précise que les collègues ne faisant pas de recherche est un phénomène relativement marginal à l'UPF. Concernant les transformations de poste, il est impératif que cela soit fait au vu de notre nouvelle carte des formations.

La proposition de publier ces emplois à la mutation est votée.

**Unanimité.**

- PRAG/PRCE à publier susceptibles d'être vacants suite départ de l'agent (retraite, retour métropole, fin premier séjour) :
  - Lettres Modernes (IUFM Dorsaud),
  - Lettres Modernes (IUFM Herse)

**Unanimité.**

- EC vacants à pourvoir par délégation :
  - PR Géographie section 23 (fin délégation)
  - PR Biologie section 67 (départ retraite, fin de surnombre) à publier en section 65 au lieu de 67, ce poste est actuellement occupé par un MCF en délégation qui demande à prolonger sa délégation → passage en CA restreint et publié « susceptible »,
  - MCF Histoire section 22, fin délégation, l'intéressé demande à rester → passage en CA restreint et publié « susceptible »
  - MCF Chimie section 32, fin délégation, l'intéressée demande à rester → passage en CA restreint et publié « susceptible »
  - MCF Biologie section 64, fin délégation, l'intéressée demande à rester → passage en CA restreint et publié « susceptible »
  - MCF Histoire du Droit section 3, retraite

P. Ortega indique que, à la demande du laboratoire BIOTEM, le département de Sciences a voté en faveur de la publication du poste de PR de Biologie au recrutement et non à la délégation.

Précision de P. Bianchini qui insiste sur le fait que le laboratoire et le département ont émis un choix clair sur la section 65 pour le PR de Biologie ce qui correspond à la politique de recherche de l'établissement (UMR en création).

P. Capolsini indique que tous les précédents CA avaient décidé de publier les postes de collègues demandant le renouvellement de leur délégation « susceptible d'être vacant » et non vacant.

**Unanimité avec les modifications ci-dessus.**

- EC Susceptible d'être vacant :
  - PR Anglais section 11, possible départ retraite

**Unanimité.**

- EC à ne pas publier :
  - MCF Littérature comparée section 10, disponibilité reconduite d'année en année depuis 4 ou 5 ans

Bloqué jusqu'à l'âge de 9 ans de son enfant. Cette situation est très pénalisante pour les collègues de Lettres et l'établissement mais nous n'avons pas le choix.

**Unanimité.**

- ATER vacants :
  - Droit privé section 1, recrutement infructueux : nous demandons la transformation en MCF à la délégation
  - Droit public section 2, fin de contrat : nous demandons la transformation en MCF à la délégation
  - Géographie section 23 : nous demandons la transformation en MCF à la délégation
  - Langue et littérature Espagnole section 14 : à publier

Les transformations ATER → MCF doivent être acceptées par le Ministère. Dans le cadre du passage au RCE, il est important de tenter de transformer les postes d'ATER en MCF.

Intervention de J. Munoz indiquant que les collègues d'Espagnol demanderons sans doute la même transformation pour l'ATER d'Espagnol dès que cela sera possible.

#### **Unanimité.**

Personnels BIATOS :

- Agent comptable : En attente d'affectation par notre tutelle
- Vacants :
  - IE Bap J Directeur du Budget, en attente de nomination Agent comptable
  - Attaché aux affaires juridiques : mutation
  - AI Bap G Logistique : demande transformation en IE à pourvoir par concours externe
  - Technicien Bap C, Observatoire géodésique : à pourvoir par concours externe
  - Technicien Bap J Formation Continue : à pourvoir par concours interne
  - Technicien Bap A/B Laboratoire de Chimie : à publier en Biologie et à pourvoir par mutation
  - Technicien logistique Bap G : publier à la mutation
  - Secrétaire admin à la DRH : Mutation
  - Secrétaire admin au secrétariat des départements : à la mutation
  - Bibliothécaire adjoint : à la mutation

P. Capolsini s'interroge sur la transformation d'un Ingénieur d'Etudes (IE) en technicien à la CRI compensée financièrement par le passage en IE de l'Assistant Ingénieur (AI) de la logistique. Avons-nous vraiment besoin d'un ingénieur à la logistique ? Devons nous nous priver de toute possibilité d'évolution de carrière pour un technicien de la CRI ?

Explication : le poste de logistique avait déjà été proposé au niveau IE à la mutation mais sans succès c'est pourquoi nous demandons la publication au concours externe cette fois en espérant recruter un personnel motivé en compétent.

#### **Unanimité.**

- Susceptibles d'être vacants :
  - Attaché Direction de la scolarité
  - Attaché Direction des finances
  - Attaché IUFM
  - Assistant Ingénieur Bap E CRI (poste de l'IUFM) : demande de transformation en technicien (compense la transformation en IE du poste logistique)
  - Technicien Bap B Labo Physique
  - Secrétaire Scolarité
  - Adjoint Agence comptable (demande de mutation de l'agent)

#### **Unanimité moins une abstention.**

- A ne pas publier vacant
  - Adjoint au vice-rectorat. Une convention de 2001 avait lié l'UPF et le vice-rectorat pour la mise à disposition d'un emploi UPF pour la paye. La convention a été dénoncée par l'UPF mais l'emploi jamais restitué. La présidente a même demandé à ce que cet emploi soit sorti de notre stock et mis au stock du vice-rectorat car cet emploi, que nous n'utilisons pas, compte tout de même dans nos statistiques.

#### **Unanimité.**

- 3.2 Primes de responsabilités pédagogiques, et administratives et décharges de service pour l'année universitaire 2010/2011.

Le CTP de Juin 2010 a voté le report d'un an de l'application du nouveau schéma du référentiel national → nous restons sur le modèle ancien des primes pédagogiques et administratives.

Aucun changement pour les primes administratives à l'exception de la création d'une prime de 20h « Projet Jeune » et le retour à 96h pour la prime de chargé de mission à la formation continue qui avait été portée à 192h pour la seule année dernière. Maintien du plafonnement à 60h eq. TD en cas de cumul de primes administratives.

Une décharge de 100% pour le directeur provisoire de l'IUFM et de 50% pour son adjoint coordonnateur de la filière PE.

Changements pour les primes pédagogiques :

- passage de 14 à 12h pour le Deug premier degrés (dispensé à l'école normale) car il n'y a plus qu'une seule année au lieu de deux
- Passage de 12 à 20h pour le responsable C2I car les modalités du C2I deviennent beaucoup plus contraignantes et le C2I est aussi proposé en formation continue
- Prime exceptionnelle de 12h pour le coordonnateur de la filière « langues Polynésiennes » à l'IUFM
- Pas de prime pédagogique pour le « Projet Jeunes » mais une seule prime administrative
- A noter que les primes de référents pédagogiques ne sont pas convertibles en décharge de service
- Enseignants référents : pas de changement mais les fiches de suivi seront distribuées beaucoup plus tôt dans l'année

Question du DRRT sur les résultats de l'action des enseignants référents qui relève que la masse globale dédiée à cette action est très importante environ (1 800h eq. TD).

P. Capolsini fait remarquer que les 1800h ne sont pas liées aux seuls enseignants référents mais c'est le coût total de toutes les primes pédagogiques et administratives. Les enseignants référents totalisent un peu plus de 300h eq. TD.

Le SG répond que certains référents de l'an dernier ont eu l'honnêteté de refuser la prime car ils n'avaient pas réellement effectué de travail en ce sens. Le vice-recteur indique que l'action de ces référents doit s'inscrire dans le cadre plus large d'une action pédagogique de soutien. JM Goursaud répond en exposant brièvement le projet pédagogique dit « API » mis en place dans le cadre « réussite en licence ».

Rappel : le CA plénier fixe les montants plafonds des primes mais le CA restreint peut décider de diminuer ces primes au moment de l'attribution nominative de ces primes.

De longues discussions s'ensuivent sur l'efficacité du dispositif de référent et son maintien éventuel cette année ou l'année prochaine. Intervention du seul représentant étudiant au CA qui indique que le mécanisme est utile et apprécié par les étudiants. Il pose la question « quand des étudiants référents ? » Réponse : nous avons des tuteurs étudiants.

Intervention de Mireille Lee qui dit que seuls les enseignants ont des primes alors que les personnels administratifs doivent assurer une charge de service toujours plus lourdes et ne touchent aucune prime. Elle trouve donc que le système devrait être annulé.

James Estall : il serait choquant de rémunérer pour une mission non accomplie.

Le retrait éventuel de ce dispositif nous aiderait sans doute à boucler le budget 2011 qui est déjà difficile à boucler. Question posée par la Présidente : Devons-nous retirer ce dispositif ?

P. Capolsini : à aucun moment cette question n'a été discutée avec les collègues car la question du maintien ou non de ce dispositif n'a jamais été évoqué. Il demande donc que ce point soit discuté lors du prochain CA afin de recueillir l'avis des collègues.

**Report du point sur les enseignants référents au prochain CA d'octobre : Unanimité.**

**Adoption des primes administratives et pédagogiques : Unanimité.**

- 3.3 Rémunérations des personnels participant aux épreuves de certifications (C2i, CLES).

Il s'agit de rémunérer les personnes en charge de la rédaction des sujets, de la surveillance des épreuves et de la correction des copies pour des matières dans lesquelles ils n'ont pas

enseigné. Dispositif déjà mis en place pour la rémunération de la licence pluridisciplinaire en ligne. La mise en place des CLES sera obligatoire dans toutes les universités à partir de l'année prochaine.

**Unanimité.**

➤ 3.4 Nouvelle Bonification Indiciaire 2010/2011.

C'est l'ajout de points d'indice sur le salaire. La demande de récupération d'une des deux NBI attribuées à la Nouvelle Calédonie lors de la scission de l'IUFM a été refusée par notre tutelle, nous n'avons donc pas plus de NBI que l'an dernier.

La répartition reste presque inchangée. Modifications : 25 points au Directeur des finances ➔ passage de 25 à 20 points pour la responsable de la FORCO et retrait de la NBI au directeur de la logistique.

Intervention de B. Herse sur la situation de la responsable administrative et financière de l'IUFM. Il rappelle que seule l'UNC a récupéré les NBI de l'ex IUFM. Cette responsable serait éligible mais est écartée dans ce projet.

Réponse du SG : la fiche de poste publiée ne comportait aucune NBI, l'agent recruté est donc venue en connaissance de cause. D'autre part, par le passé, le champ d'action et les responsabilités de ce poste étaient beaucoup plus vastes qu'il ne l'est maintenant. Si nous voulons donner une NBI à cette personne, nous devons alors retirer une NBI à une autre personne, laquelle ?

D'après B. Herse, la charge de travail est toujours importante même si l'attribution de la NBI est liée aux responsabilités et non à la charge de travail.

**Unanimité.**

Départ de Nelly Schmitt pour assurer un cours.

**POINT 4 : Questions financières et comptables :**

➤ 4.1 D.B.M. 2/2010 de l'université de la Polynésie française et des œuvres universitaires.

- Seconde et dernière DBM de l'année. A l'avenir, nous resterons sur ce schéma de 2 DBMs par an
- Diminution de 6% de nos crédits de dépenses par rapport à la première DBM. Explication : 95 MCF pour les travaux de restructuration et l'accessibilité des handicapés (650 000 Euros alloués par le Ministère) seront ouverts au début de l'année 2011 et non en cette fin d'année 2010.
- Ajustement à la hausse des heures d'enseignement pour les Masters
- Petite diminution des crédits de rémunération des personnels non enseignants
- Ajustement des crédits de personnels pour prendre en charge l'ouverture des Masters
- Transfert du fonctionnement vers l'investissement pour travaux d'aménagement des salles du bât B, réaménagement des anciens locaux du CIDO, nouveaux ordinateurs portables en prêt
- Prélèvement de 15 MFCP pour travaux de maintenance sur Campus
- Une petite somme rétrocédée par Air France
- Nouveaux projets de recherche (bénéficiers, marégraphe)
- Après cette DBM, le fonds de roulement sera de 431 Millions soit 183 jours de fonctionnement

**Unanimité.**

Intervention du DRRT : les conventions du Haut commissariat avec ATN et AF pourraient être étendues aux autres organismes de l'Etat.

Réponse du SG : pour ce faire, il faudrait que l'ordonnateur des crédits de l'UPF soit le haut commissaire.

➤ 4.2 Sortie d'inventaire des œuvres universitaires.

Gazinières.

**Unanimité.**

- 4.3 Attribution de subventions à l'amicale du personnel et à la chorale universitaire.

300 000 FCP (+50 000 par rapport à l'an dernier) pour chacune de ces deux associations.

**Unanimité.**

- 4.4 Attribution de subventions aux étudiants sur le F.S.D.I.E. et les œuvres universitaires.

Approuvés par la CEVE du 19/08/2010. Toute demande de subvention n'ayant pas été examinée par la CEVE ne peut être financée par l'Université.

Question sur une éventuelle demande de financement pour l'organisation de la « journée Polynésienne ». Cette demande n'a été déposée que très tardivement, il y a quelques jours seulement. Elle pourra donc être examinée au prochain CA.

Rappel : le FSDIE est alimenté par les droits d'inscription. Les demandes suivantes sont proposées au vote :

- « Te Ui Mata » 525 000 FCP pour financer 3 numéros + 315 000 FCP pour l'organisation du prix littéraire des étudiants
- « ASSET »
  - 180 000 FCP pour un atelier Théâtre
  - 170 000 pour soutien scolaire, café littéraire, concours photo
  - Refus de la CEVE de financer du matériel de musique et de sonorisation

**Unanimité.**

Reste 11 000 FCP sur « initiative étudiants » et 3.5 MFCP sur FSDIE

- 4.5 Modalités de paiement des droits d'inscription du master C.C.A. avec l'ISEM.

Fractionnement en deux parties du paiement de 400 000 FCP pour les étudiants (4 ou 5 seulement) du semestre 9 du Master CCA offert en FORCO en partenariat avec Montpellier. Ce semestre devant se dérouler à Montpellier et devant être financé par les étudiants eux-mêmes. Nous reversons les droits à Montpellier. Toutes les dispositions ont été prises pour le bon encaissement des sommes dues.

**Unanimité.**

## **POINT 5 : Scolarité :**

- 5.1 Calendrier pour l'attribution d'un 10<sup>ème</sup> mois de bourse.

Notre calendrier répond globalement aux exigences du Ministère (10 mois de scolarité) si nous incluons la date de dernière délibération (1/07/2011).

D'autre part, nous devons mettre en œuvre un cahier des charges pédagogiques incluant : une prérentrée, la mise en place d'enseignements complémentaires, des mesures pour l'insertion professionnelle, des enseignements de remédiation, ... En résumé, nous répondons assez bien au cahier des charges du Ministère. Nos étudiants pourraient donc bénéficier d'un dixième mois de bourse.

Cette année encore ce sera 9,5 mois et 10 mois pour l'année universitaire prochaine.

Question du vice-recteur : devons nous inclure la durée des examens à l'année universitaire ?

Il indique que la philosophie est de donner plus de temps aux enseignements pour les étudiants. Le vice-recteur devra se prononcer dans quelques mois sur point.

**Adoption du cahier des charges : Unanimité.**

- 5.2 Aménagement de la maquette du Master Sciences : « préparation aux concours des métiers de l'enseignement » mention Mathématiques-Informatiques-Sciences Physiques.

Intervertir deux UE entre S7 et S8.

**Unanimité.**

- 5.3 Additif au règlement des études de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES).

Quelques compléments dans le règlement.

**Unanimité.**

- 5.4 Projet : « JEUNES API ».

Nous avons déjà adopté les maquettes de API pour Lettres et Sciences, il est proposé aujourd'hui la maquette pour Droit Economie Gestion.

**Unanimité.**

**POINT 6 : Relations Internationales : Convention(s).**

- Agence Europe-Education-Formation pour ERASMUS
- Renouvellement pour l'échange d'étudiants ERASMUS avec l'université de Valence, la convention actuelle est très appréciée des étudiants
- Renouvellement pour l'échange d'étudiants ERASMUS avec l'université de Castille
- Trois conventions l'accueil d'étudiants Samoans à l'UPF : Exonération des droits d'inscription, financement par l'ambassade de France à Wellington et modalités d'accueil de ces étudiants
- University of Hawaii Manoa pour l'exonération des droits d'inscription au titre de la réciprocité

**POINT 7 : Conventions (pour vote et/ou pour information).**

- Programme ERASMUS
- Subvention de 4,5 MFCEP par la délégation à la recherche pour la publication d'un livre sur l'huitre perlière et la perle de Polynésie française. Imprimé à 3000 exemplaires. Prix de vente = 3 000 FCEP donc très loin du réel prix de revient. Les exemplaires seront mis en dépôt dans les librairies de la place ; les bénéficiaires seront utilisés pour l'achat de livres à la BU
- Mise à disposition gratuite de 200 exemplaires par jour de « la Dépêche » et 200 exemplaires des « Nouvelles » par le groupe Hersant
- Diffusion sur TNTV des conférences « Savoir pour tous »
- Renouvellement de la convention avec le club de Badminton « BUCPF » pour l'utilisation de la halle des sports
- Cours de photographie à titre gratuit
- Cabinet médical pour les visites médicales des étudiants
- Traduction du Tahitien vers le Français d'environ 4,5 heures d'images d'une émission de RFO. Cette traduction sera faite par les enseignants de Tahitien et les étudiants de MASTER 1 langues polynésiennes
- Participation au salon « Lire en Polynésie »

**POINT 8 : Questions diverses.**

P. Capolsini indique que plusieurs collègues de l'IUFM lui ont demandé d'intervenir en CA afin de savoir à quel point nous en étions du côté des statuts de l'école interne IUFM puisque nous devrions en principe avoir mis en place un conseil de l'école, ...

Réponse de B. Herse : en Juin 2009, nous avons proposée des statuts qui ont été refusés par Paris. Une nouvelle mouture a été adoptée en CA et adressée à la tutelle. Retour avec un nouveau train de remarques à caractère juridique. Une troisième mouture a été adoptée en CA et adressée à Paris. Retour en Mai 2010 toujours invalidée. Le dossier a été repris récemment mais il reste des interrogations juridiques. Il a même été proposé d'aller à Paris pour exposer le projet. Pendant ce temps, les choses ont évolué et donc nous devons une nouvelle fois revoir notre copie en profondeur. Précision de Marc Debène : l'absence de chancellerie des universités en PF ne nous facilite pas la vie car nous devons directement négocier avec le ministère. Il faudra sans doute aller directement négocier avec le directeur général à Paris.

Précisions du SG : nous avons demandé validation de ces statuts avant le dernier passage en CA mais nous n'avons jamais eu de réponse. C'est ubuesque car nous avons eu des remarques du genre « le conseil de l'école n'a pas donné son avis » alors même que ce sont ces statuts qui permettent de mettre en place le conseil de l'école ! Marc Debène propose même de faire comme si ces statuts avaient été adoptés et avancer enfin, quitte à voir des décisions attaquées au tribunal administratif.

Séance levée à 12h20. Prochain conseil 12 Octobre 2010 consacré essentiellement au Contrat quadriennal.